

## Note de service n°3

*Toutes les informations administratives, comme cette note, doivent être diffusées à tous les enseignants rattachés à l'école (directeur, adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés). N'oubliez pas les collègues qui ne sont pas présents, même temporairement. Cette note de service sera émargée puis archivée.*

## Formation continue des enseignants 2018-2019

La formation continue des enseignants doit permettre à chacun d'organiser son parcours individuel de formation. Elle s'articule autour de trois dispositifs :

### Les stages de formation continue sur inscription

Pour la troisième année consécutive, un plan départemental de formation vous a été proposé en début d'année avec appel à candidature (sur l'application GAIA). Ces stages se déroulent sur le temps scolaire et donnent lieu à un remplacement. Les enseignants concernés ont été récemment informés, sur leur messagerie académique, des stages pour lesquels leur candidature a été retenue.

### Les stages de formation continue à public désigné

Ces journées de formation, à l'initiative de la circonscription, permettent aux écoles de travailler sur des thématiques ciblées en fonction de leurs besoins (stages d'école, de secteur, de liaison inter-cycles, etc.). Elles se déroulent également sur le temps scolaire et donnent lieu à un remplacement. L'ordre de mission pour ces formations vous parviendra dans les écoles, par voie électronique, une quinzaine de jours avant la date prévue.

### Le plan des animations pédagogiques de circonscription

Le plan de formation de circonscription est élaboré par l'ensemble de l'équipe d'AUXERRE 1. Il s'inscrit dans un dispositif départemental en lien avec les priorités nationales, conformément à la circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013, complétée par la circulaire 2016-015 BO du 25 août 2016, relative aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

## Le plan de formation de circonscription s'organise autour de plusieurs modalités

### Pour le cycle 1

#### **Des modules obligatoires (12h)**

- 3 h consacrées la Journée Départementale de l'École Maternelle (JDEM)
- 6 h consacrées à l'enseignement de la compréhension
- 3 h consacrées au travail d'équipe afin de poursuivre le travail engagé sur l'évaluation positive et la mise en œuvre du carnet de suivi des apprentissages

#### **Des propositions de modules spécifiques (6h), à choisir parmi l'offre proposée (annexe 1) :**

- des animations pédagogiques en présentiel,
- un module de formation conduit en partenariat avec CANOPE,
- un module de formation à distance M@gistère.

**Les inscriptions à ces modules spécifiques se feront par le biais d'un questionnaire en ligne. Celui-ci vous parviendra par mail dans les écoles. Il devra être renseigné par tous les enseignants positionnés sur les animations pédagogiques de cycle 1 avant le 28 novembre, délai de rigueur.**

### Pour les cycles 2 et 3

#### **Des modules obligatoires déclinés sur l'ensemble du département**

- 9 h dédiées à l'enseignement du Français, articulant temps de formation en présentiel, temps d'appropriation de ressources à distance et expérimentations en classe.
- 9 h dédiées à l'enseignement des Mathématiques, incluant 6 h en présentiel et 3 h en distanciel.

### Cas particuliers

Étant donnée l'organisation nouvelle du plan de formation cette année, il a été demandé aux enseignants exerçant sur plusieurs cycles de se positionner sur un seul, car aucun panachage ne sera possible. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, **merci de transmettre votre souhait aux conseillers pédagogiques de circonscription dans les meilleurs délais.**

Pour les enseignants exerçant leur activité à temps partiel, la durée est calculée au prorata de la quotité de service effectué.

#### Par exemple :

- service à 100 % : 18 heures
- service à 75 % : 13 heures 30\*
- service à 50 % : 9 heures\*

***\* Les enseignants concernés voudront bien contacter les conseillers pédagogiques pour leur faire part de leurs choix.***

Les membres du RASED, les enseignants d'ULIS, ainsi que les PEMF peuvent participer à toute action inscrite au plan de circonscription, sur la base du volontariat. Ils devront alors faire part de leur(s) souhait(s) par mail aux conseillers pédagogiques.

Vous trouverez en annexes :

- la présentation de l'ensemble de la formation proposée pour chaque cycle (**annexe 1**)
- l'imprimé à utiliser pour les frais de déplacement (**annexe 2**).

Je remercie par avance de leur accueil, toutes les directrices et directeurs organisant les animations dans leur école (les lieux restent encore à définir, ils vous seront communiqués ultérieurement). Par ailleurs, j'invite chacun à se rendre régulièrement sur le site de la circonscription où seront mis en ligne tous les renseignements utiles et les documents exploités par les formateurs.

L'équipe de circonscription reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

l'inspectrice de la circonscription



Isabel ROUMIEUX

enseignant	émargement

enseignant	émargement